

APPEL A PROJET EN FAVEUR DES PROJETS SPORTIFS TERRITORIAUX 2021

CENTRE-VAL DE LOIRE

CONTEXTE

En 2021, en région CVL, le montant des crédits de paiement (CP) attribués au titre des projets sportifs territoriaux (PST) s'élève à 3 611 634 €, comprenant :

- 1) 1 869 914 € pour soutenir la professionnalisation du mouvement sportif (emploi et apprentissage) ;
- 2) 964 920 € pour déployer le dispositif « 1 jeune 1 solution » dans le cadre du plan France Relance ;
- 3) 588 500 € pour reconduire le fonds territorial de solidarité (dont 37 000 € JAAN);
- 4) 113 000 € pour renforcer le plan « Prévention des noyades et développement de l'Aisance aquatique ;
- 5) 75 300 € pour accompagner le déploiement des projets sportifs territoriaux (dont 30 000 € lutte contre les violences sexuelles).

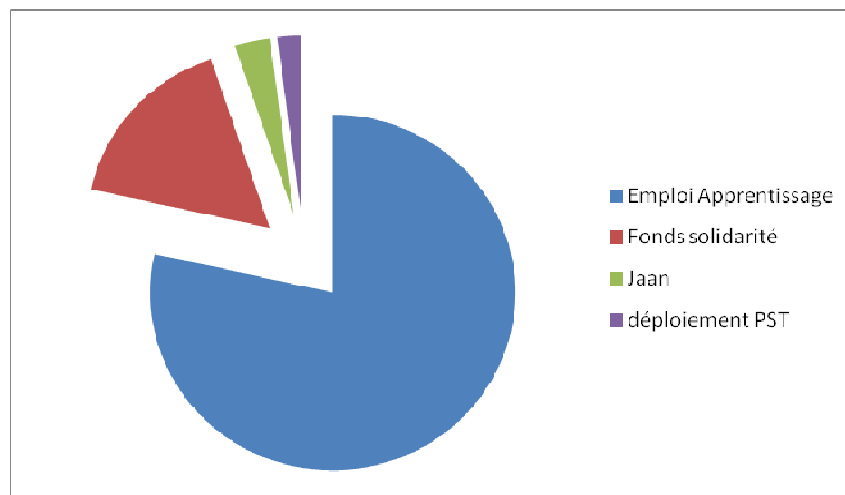


fig1: répartition des crédits par grands ensembles.

La présente note concerne les points 3), 4) et 5) ci-dessus listés.

Fonds territorial de solidarité

L'agence nationale du sport reconduit pour 2021 son **fonds territorial de solidarité** créé en 2020. Une enveloppe à hauteur de **588 500 €** en Centre-Val de Loire a été établie dans l'objectif d'accompagner les associations sportives les plus touchées par la crise sanitaire liée à la Covid-19.

Cette enveloppe est répartie comme suit :

- 588 500 € sur le volet développement des pratiques,
 - dont 551 500 € pour soutenir **des actions de solidarité**,
 - 37 000 € pour l'organisation de **stages « J'apprends à nager »**.

Le seuil de subvention s'élève à 1 000 €, et ce, quel que soit le statut du territoire concerné.

PRIORITES

Ces crédits sont ouverts aux associations locales ou aux comités départementaux ayant un projet visant le soutien de ses clubs affiliés.

1) Des aides au fonctionnement pour les associations sportives locales en difficulté

La campagne de subventionnement veillera à accompagner **les structures qui auront été les plus fragilisées** par cette période de crise sanitaire : problème de trésorerie, compensation aux pertes d'adhésion, projet de relance, association qui ont mis en place des actions pour permettre la poursuite de la pratique pendant la crise, ...

2) Des aides à la relance de la pratique sportive et/ou à la reprise de licences

L'objectif à court terme consiste à **relancer les activités sportives, à éviter des licenciements, ou la disparition d'associations sportives**. À moyen terme, il s'agit de renforcer le modèle économique des associations sportives et les inciter à **développer leurs coopérations dans des dynamiques territoriales** (diversification des ressources, évolution du modèle économique, partenariat,...).

Exemples :

- des dispositifs éducatifs ayant pour cible la pratique sportive des jeunes,
- des opérations au bénéfice des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV),
- des séjours sportifs pendant les vacances scolaires.

3) D'aides à l'organisation de stages « J'apprends à nager »

L'agence nationale du sport flèche 37 000 € au sein du fonds territorial de solidarité Centre-Val de Loire pour soutenir l'organisation de stages d'apprentissage « J'apprends à nager ».

TOUTE DEMANDE DE SUBVENTION « J'APPRENDS A NAGER » DOIT, POUR AUTANT, ETRE EFFECTUEE DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJET DEDIE ET NON PAS AU SEIN DE CE FONDS.

ACCOMPAGNER LE DEPLOIEMENT DES PROJETS SPORTIFS TERRITORIAUX

Afin d'accompagner la déclinaison territoriale de la nouvelle gouvernance territoriale du sport (conférences régionales du sport et des conférences des financeurs) et de soutenir la lutte contre les violences sexuelles dans le sport, une enveloppe est mise en place de **75 300 €** qui permettra :

- le déploiement du projet sportif territorial et la réalisation de diagnostics sportifs dans les territoires ;

- de financer des actions dont l'objet est la lutte contre les dérives et les violences sexuelles dans le sport.

1) **Déployer la déclinaison territoriale de la gouvernance du sport**

Il est rappelé que les conférences régionales du sport sont chargées d'établir un projet sportif territorial (PST) qui aura notamment pour objet :

- le développement durable de la pratique sportive sur les territoires : pratique et animation sportive, équipements sportifs, soutien à la professionnalisation, engagement, Paris 2024
- le sport de haut niveau et sport professionnel
- la pratique sportive comme facteur de cohésion sociale et déterminant de santé : territoires et publics prioritaires, publics en situation de handicap, égalité femmes, sport santé,...
- la promotion de l'éthique du sport et la prévention des violences dans toutes leurs formes

Les projets sportifs territoriaux devront être établis à partir d'un diagnostic territorial partagé, outil d'aide à la décision.

2) **Le renforcement de la lutte contre les violences sexuelles dans le sport**

Chaque région dispose d'une enveloppe d'un montant de 30 000 €. Il revient aux pilotes de la campagne de subventionnement d'apprécier, en regard des caractéristiques et spécificités locales, la (les) structure(s) la (les) plus appropriée(s) pour répondre à cet objectif.

MODALITES DE DEPÔT

Les demandes devront être déposées à partir du 01 Avril 2021

Pour les associations	Sur le site internet : http://www.associations.gouv.fr/le-compte-asso.html code compte asso : 188
Pour les collectivités	via le formulaire CERFA (en annexe) à votre référent départemental (contact ci-après)

auprès du service de l'Etat instructeur (DRAJES Centre-Val de Loire), avant la date limite de dépôt des dossiers de la campagne 2021 : 16 MAI 2021, 23h59.

CONTACTS

DRAJES Centre Val de Loire <i>Andrew BOTHEROYD</i> andrew.botheroyd@jscs.gouv.fr DRAJES Loiret <i>Gildas GRENIER</i> gildas.grenier@jscs.gouv.fr	SDJES d'Eure et Loir <i>Alain BOUREAUD</i> alain.boureaud@eure-et-loir.gouv.fr	SDJES de l'Indre <i>Marie Hélène GUY</i> marie-helene.guy@indre.gouv.fr
SDJES d'Indre et Loire <i>André BAHON</i> andre.bahon@indre-et-loire.gouv.fr	SDJES du Loir-et-Cher <i>Jean-Raoul BAUDRY</i> jean-raoul.baudry@loir-et-cher.gouv.fr	SDJES du Cher <i>Bertrand JAIGU</i> bertrand.jaigu@cher.gouv.fr